



**Distinction «Innovation»  
pour les entreprises engagées pour demain**



**Appel à candidatures et règlement**

**Préambule**

Le Prix à l'Innovation constitue une reconnaissance professionnelle. Si vous souhaitez mettre en avant un nouveau produit, un procédé ou un service, nous vous encourageons vivement à participer à ce concours.

Le salon **aqua pro gaz** dans l'esprit des Prix de l'Innovation décernés lors des dernières éditions, cherche à valoriser en 2018 l'entreprise exposante en mettant en avant **la meilleure innovation**, s'adressant à tous les secteurs suivants : *analyse et mesure, télégestion et télécommunication, informatique, eau potable, hydraulique, traitement des eaux potables, gaz naturel, installations intérieures, traitement des boues, traitement des eaux usées, traitement des eaux claires, épuration des eaux, hydrocurage et contrôle de canalisations, forage dirigé, pose de conduites sans tranchées et génie-civil.*

---

**Principe**

Le salon aqua pro gaz se propose de **récompenser la plus intéressante nouveauté par la distinction «Innovation»**.

L'entreprise lauréate sera communiquée lors de la remise du prix et recevra le privilège de pouvoir présenter son innovation de façon développée et gratuite dans une revue mensuelle partenaire du salon.

De plus, l'innovation sélectionnée par le jury sera valorisée sur le stand de l'exposant ainsi que sur le site internet [www.aquaprogaz.ch](http://www.aquaprogaz.ch), permettant une forte visibilité vis-à-vis des visiteurs. Les revues spécialisées et grand public seront informés du nom de l'entreprise lauréate durant la manifestation.

---

**Conditions de participation**

Chaque produit ou service candidat à une distinction «Innovation» doit remplir les conditions ci-dessous:

1. doit être **une vraie innovation** au sens technique, industriel et commercial
2. doit apporter **une réelle valeur ajoutée** pour les utilisateurs ou exploitants

3. doit être **commercialisé en Suisse au plus tard en date du 31 décembre 2017** (pas de prototypes ou de produits / services au stade du développement)
  4. doit être **présent sur le stand de l'entreprise** sur toute la durée du salon **aqua pro gaz 2018**.
- 

## Jury

Le jury est composé de spécialistes des secteurs de l'eau, des eaux usées et du gaz. Leur nom sera prochainement communiqué sur le site internet du salon [www.aquaprogaz.ch](http://www.aquaprogaz.ch)

---

## Modalités

Les entreprises exposantes souhaitant proposer un produit/service à la distinction «Innovation» doivent :

1. Envoyer **leur dossier de candidature jusqu'au 30 novembre 2017**, par e-mail à [info@aquapro-gaz.ch](mailto:info@aquapro-gaz.ch).

**Chaque dossier comprendra toutes les informations nécessaires à décrire au mieux le produit/service présenté.** Les dossiers seront dans la langue du candidat, soit en français ou en allemand. Des documents PDF, Word, Excel, des images et des liens web constitueront en règle générale le dossier.

**Pour chaque candidature, merci d'annexer le document Word ci-joint complété.**

2. **Présenter leur produit ou service sur leur stand dès le 7 février 2018 8h00 et durant toute l'exposition.**
- 

## Lauréat de l'année 2016

En 2016, la Distinction OR a été décernée à l'entreprise **KSB (Suisse) SA** pour son KSB Sonolyzer, une application sur smartphone qui permet de diagnostiquer en quelques minutes le point de fonctionnement d'une pompe ou d'un compresseur dans le but de leur optimisation.

Pour tout complément d'information, Madame Varsha Schnyder reste à votre disposition au 026 919 08 70 ou par mail à : [varsha.schnyder@aquapro-gaz.ch](mailto:varsha.schnyder@aquapro-gaz.ch).

Bonne chance !

Le comité d'organisation